La séance est reprise à 15 h sous la présidence de Christian Estrosi.

- M. Le Président.- Je vais passer la parole à M. Ginésy pour ses rapports.
- **M. GINESY**.- M. le Président, Auguste Vérola souhaiterait rapporter son dossier car il est pris par des obligations.
 - M. Le Président.- A une seule condition : que cela ne remette pas en cause le quorum.

Nous avons le quorum : M. Vérola, pour le rapport n° 38, vous avez la parole.

38.- Musée des Arts asiatiques – DM2 2005.

M. VEROLA.- Le rapport présente quelques modifications qui ne remettent pas en question l'équilibre du budget.

Le dossier n° 38, mis aux voix, est adopté à la majorité moins le vote de Mme BOY-MOTTARD, et de MM. ALLEMAND, CONCAS, CUTURELLO, KNECHT, MOTTARD, VINCIGUERRA.

M. Le Président.- M. Ginésy, pour les rapports 33, 34, 35 et 36.

33.- Politique agricole et rurale 2005 – DM2 2005.

M. GINESY.- Vous avez trouvé sur table une note d'information concernant la politique agricole.

La première partie du dossier n° 33 porte sur l'examen d'une demande de subvention de l'association pour la promotion du citron mentonnais. Cette demande répond à une volonté de cette association qui souhaite engager une procédure de labellisation et de certification pour le citron de Menton, avec la mise en place d'un signe de qualité de type « indication géographique protégée » (IGP) et qui sollicite une aide du Département à hauteur de 30 000 €.

Le deuxième point porte sur la modification de la réglementation. Nous avons modifié notre réglementation qui autorise désormais les acteurs sollicitant des demandes de subvention auprès du conseil général à engager les travaux dès lors qu'ils ont déposé leur dossier, alors que notre réglementation empêchait cela.

Les nouveaux secteurs du logement et de l'aide aux communes bénéficient d'ores et déjà de cette réglementation nouvelle adoptée par l'assemblée. Je vous demande de prendre les mêmes dispositions pour ce qui concerne les dossiers de l'agriculture, afin d'engager les travaux dès lors que les dossiers sont présentés.

Parallèlement, le troisième point de ce dossier 33 concerne l'octroi de diverses subventions à différents demandeurs qui avaient présenté leur demande en 2004 et qui n'avaient pas pu être aidés en raison d'une insuffisance de budget à ce moment-là. A titre tout à fait exceptionnel, je vous propose d'attribuer ces subventions bien que les travaux aient été déjà engagés.

34.- Modification des statuts du syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour.

Ces statuts, comme pour tout syndicat mixte, sont mis en conformité eu égard à la remarque faite par M. le Préfet sur le plan de la légalité. Il nous est demandé désormais de ne pas prendre les déficits de fonctionnement à une hauteur de 100 % mais bien au prorata du montant de la participation de chaque acteur.

Pour ce syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour, nous avions une participation de 70 % pour le Département et de 30 % pour la commune de Puget-Théniers. Je vous propose de porter la participation du Département à 95 % et celle de la commune de Puget-Théniers à 5 %, en sachant bien sûr que les seuils seront à nouveau de 90 %/10 % dès lors que le syndicat mixte aura décidé de confier l'exploitation de cet abattoir à une société de gestion soumise à la taxe professionnelle.

35.- Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental – DM2 2005.

Il s'agit du projet de décision modificative n° 2 du budget du laboratoire vétérinaire départemental pour lequel nous avons une demande de subvention d'équilibre d'un montant de 31 800 €.

36.- SOMINICE : Comptes annuels 2004 – Demande de quitus.

M. GINESY.- Il s'agit de la société d'économie mixte pour la construction et la gestion du marché d'intérêt national, la SOMINICE, dont on peut dire en résumé - ces dossiers ayant été adoptés quasiment à l'unanimité sauf pour celui-ci qui a fait l'objet d'une réserve de la part des groupes communiste, socialiste et vert - que les résultats sont particulièrement éloquents puisque le chiffre d'affaires a vu une augmentation de 7,85 % par rapport à l'année 2003, et un résultat exceptionnel qui passe d'une valeur négative de 334 731 € en 2003 à une valeur négative de 31 315 € en 2004. C'est une très belle performance pour cette société d'économie mixte.

Je vous propose donc de prononcer le quitus pour cet établissement dans le cadre de la mission statutaire.

M. Le **Président.-** Je vous remercie. Nous avons des demandes d'intervention du groupe communiste sur chacun des rapports.

M. TUJAGUE.- Non, M. le Président, sur un seul des rapports, celui qui concerne la SOMINICE.

Nous aimerions partager l'optimiste du rapporteur et du rapport, qui fait état d'une augmentation du chiffre d'affaires impressionnante, de près de 8 %. Cependant, les documents que vous avez eu l'amabilité de nous fournir ne disent pas du tout la même chose. Entre 2003 et 2004, l'activité de la SOMINICE a diminué dans tous les secteurs, que ce soit en tonnage ou en chiffre d'affaire. Il n'y a, semble-t-il, que la fréquentation qui aurait augmentée et, manifestement, cela ne s'est pas traduit par des résultats sur le plan économique.

Par ailleurs, la fin de l'année 2004 est la période au cours de laquelle le cadran aux fleurs, qui fonctionnait sur le MIN depuis une trentaine d'années et qui était fréquenté par une centaine de producteurs (cela figure également dans le rapport que vous nous avez communiqué), a été fermé après avoir été, pendant des années, quand les producteurs avaient eu la volonté d'en prendre la gestion directe, quasiment étranglé par un loyer exorbitant imposé par la SOMINICE, de 800 000 F par an. Il y a eu d'abord cet épisode, puis la reprise par la SOMINICE et enfin, c'était dans l'ordre normal des choses, en tout cas on l'a compris, la fermeture de cet outil.

L'année 2004 est aussi cela : un outil certainement utile qui aurait mérité au contraire d'être mis en valeur, d'être promu et de contribuer à une amélioration des conditions de vente des fleurs.

Je parlais tout à l'heure des transactions ; M. le rapporteur et mesdames et messieurs qui avez rédigé ce rapport, ce n'est pas une augmentation de 7,85 % du chiffre d'affaires mais une diminution qui apparaît sur les comptes puisque le chiffre d'affaires est passé de 6,8 M€ à 6,5 M€. Cette diminution n'a pas touché que le secteur des fleurs, parce qu'on pourrait nous dire que c'est le cadran qui est responsable, c'est ce que l'on entend souvent ; non, cette diminution a également touché le secteur des produits alimentaires, ce qui signifie, alors que le marché des produits alimentaires dans ce département n'est pas en diminution, que la part de marché de la SOMINICE dans ce secteur-là est en diminution.

Cela signifie que cet outil essentiel qu'est la SOMINICE pour le département des Alpes-Maritimes, ne remplit pas ou de moins en moins son rôle dans ce secteur qui est extrêmement important, et ceci bien que les responsables de la SOMINICE aient engagé en 2004 des sommes considérables (plus de $180\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$) pour communiquer, pour développer leur activité, mais de façon certainement maladroite – c'est le moins que l'on puisse dire - puisque l'essentiel de ces $180\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$ ($150\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$) sur $180\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$) a été destiné à l'organisation d'une fête qui intéressait les consommateurs, alors que la SOMINICE a affaire à des professionnels. C'est un peu comme si un fabricant d'avions s'adressait aux futurs passagers pour vendre ses avions et oubliait les compagnies aériennes. C'est à peu près cela. Cela a coûté plus de $180\ 000\ \mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$ en 2004.

Pour faire court, nous voyons une activité en diminution, une part de marché dans le secteur des produits alimentaires (essentiel dans ce département, nous sommes de plus en plus nombreux, nous consommons davantage) qui diminue de la part de la SOMINICE, ce qui veut dire que d'autres prennent sa place. Cela signifie, pour être un peu brutal mais à peine, que 2004 aura été une année noire du point de vue de la gestion de la SOMINICE.

C'est la raison pour laquelle nous ne pourrons pas donner quitus à une telle gestion et, M. le Président, de plus, nous nous permettons, modestement, mais nous nous permettons tout de même de souhaiter que les collègues qui représentent le conseil général à la SOMINICE fassent preuve à l'avenir d'une grande vigilance, faute de quoi c'est un outil qui, petit à petit, risque de voir diminuer son impact économique sur le département, d'autant qu'on assiste à un phénomène très particulier qui est que la SOMINICE se consacre de moins en moins à son objet qui est la gestion des marchés, et de plus en plus à la location de locaux pour des usages économiques divers.

Nous nous prononçons donc contre et nous nous permettons d'appeler les collègues élus à une plus grande vigilance sur le fonctionnement et la gestion de la SOMINICE. Merci.

M. CALZA.- M. le Président, mes chers collègues, je ne suis pas surpris - et heureusement d'ailleurs - par l'analyse faite par notre collègue Francis Tujague. Je crois que sur le MIN il est à peu près le seul à avoir cet avis négatif sur la gestion de la SOMINICE. Je rappelle que tous les budgets ont été votés à l'unanimité, sauf le dernier qui a fait l'objet d'une abstention.

A mon avis, il y a un mélange inouï. Je crois, M. Tujague, que vous ne venez pas souvent au MIN parce que vous confondez les activités. Le chiffre d'affaires dont il est question aujourd'hui est celui de la SOMINICE, société de gestion pour la construction des marchés de Nice, et non pas l'activité des usagers, commerçants et producteurs, qui vendent leur marchandise sur le MIN. Je suis responsable de la gestion de la SOMINICE et non pas de l'activité économique des producteurs et agriculteurs.

En revanche, c'est peut-être la chambre d'agriculture qui est responsable de la baisse de l'activité agricole et horticole. Depuis quarante ans, je crois savoir que vous recevez beaucoup de

subventions, beaucoup d'argent des contribuables notamment, pour relancer l'agriculture et l'horticulture, et vous faites l'aveu que vous avez failli à votre mission puisque vous avouez que l'activité des usagers qui ne me concerne absolument pas, c'est-à-dire les agriculteurs et les horticulteurs, est en baisse. Peut-être auriez-vous dû, depuis quarante ans, trouver d'autres pistes pour soutenir et relancer l'agriculture et l'horticulture dans le département des Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne la SOMINICE dont je suis le président et pour ce qui me concerne, à quoi l'augmentation du chiffre d'affaires est-elle liée ? Je vais vous le dire. C'est 7,85 % de chiffre d'affaires supplémentaire. Quand je suis arrivé il y a quatre ans, 70 % des terrains étaient loués. Aujourd'hui, c'est 100 %. Quand je suis arrivé il y a quatre ans, 65 % seulement des bâtiments étaient loués. Aujourd'hui, c'est 100 %. Et, non seulement on est « surbooké », mais si vous suiviez la vie de la SOMINICE vous sauriez qu'on a aujourd'hui une demande de 50 000 m², des demandes écrites, fermes d'usagers actuels du MIN qui souhaitent s'étendre. Les grossistes me demandent des mètres carrés supplémentaires. Bien évidemment, j'espère que dans le cadre de la restructuration du MIN qui est en cours, on pourra trouver ces mètres carrés supplémentaires.

De plus, non seulement le chiffre d'affaires a augmenté parce que 100 % des terrains sont loués, 100 % des locaux sont loués, mais aussi parce que, aujourd'hui, 17 % du chiffre d'affaires de la SOMINICE est lié aux activités annexes. Quand le marché ne fonctionne pas, au lieu de le laisser inactif comme cela a été fait pendant trente-six ans, nous avons pensé, avec les membres du conseil d'administration, du moins ceux qui ont une vision économique saine, qu'il était souhaitable de louer ces mètres carrés. Quand je pense que nous avons pendant un mois loué un bâtiment pour le lancement de Landrover, 250 000 € pendant un mois, c'est inouï. D'ailleurs les grossistes, les usagers, ceux qui contribuent à la vie active des marchés, s'en réjouissent tous les jours.

Non seulement le chiffre d'affaires a été augmenté, mais nous avons aussi, comme vous le savez peut-être, baissé le prix des carreaux producteurs : moins 25 %. C'est un manque à gagner, mais nous l'avons compensé. La suppression du droit d'entrée des usagers, vous en avez rêvé pendant trente-huit ans mais personne n'a réussi à la faire. Aujourd'hui, le conseil d'administration de la SOMINICE a réussi : dorénavant, depuis le 1^{er} janvier 2004, donc l'année qui nous concerne, les clients ne payent plus le droit d'entrée. Nous nous sommes privés de 1 500 000 F de recettes sur un budget de 20 MF et nous sommes pourtant encore en augmentation de 7,85 %.

Par ailleurs, je comprends bien que la fête des MIN vous embête un peu parce que je crois que vous vous y êtes essayés juste avant nous et cela avait coûté à l'époque 1 MF, uniquement payé par les contribuables. Vous n'avez rien apporté au pot. Vous m'annoncez que nous avons dépensé 180 000 €. C'est faux, au budget il était prévu un million et demi et cela ne nous a coûté que 500 000 F, un tiers de ce qui était prévu.

Vous n'avez pas compris ? C'est difficile, quand on est de mauvaise foi. On nous a dit : la manifestation « les MIN en fête » a coûté 150 000 €. C'est faux, au budget il était prévu 150 000 € mais, comme nous avons obtenu des subventions - et je remercie le conseil régional et le conseil général de nous avoir aidés, ainsi d'ailleurs que les usagers du MIN - cela ne nous a pas coûté 1 500 000 F, cela ne nous a coûté que 500 000 F.

- **M.** Le **Président.-** Vous nous avez dit 150 000 €, puis 500 000 F. L'assemblée a du mal à comprendre. Si j'ai compris, j'essaie de résumer votre pensée, il y avait un budget prévisionnel de 1 500 000 F mais cela ne vous a coûté que 500 000 F. Voilà!
- **M. CALZA**.- Absolument. Cela ne nous a coûté que le tiers de la somme qui avait été prévue et nous avons accueilli, ne l'oublions pas, 27 000 visiteurs.

Bien évidemment, quand on a une gestion commerciale, on peut bien s'imaginer que le message qui a été délivré aux 27 000 visiteurs qui sont venus au MIN pendant le week-end était le suivant : vous venez au MIN, vous découvrez des produits de qualité, des produits frais, des produits naturels, donc dorénavant vous demanderez à votre commerçant de s'approvisionner au MIN. C'est un message qui est très logique.

Personnellement, je pense que cette intervention n'aurait même pas dû avoir lieu puisque tout le monde convient, les gens normaux conviennent que la gestion du MIN est remarquable. C'est vrai que par rapport à il y a quatre ans, les critiques que vous faites aujourd'hui, M. Tujague, vous auriez dû les faire à l'ancienne direction. Je crois savoir qu'avec l'ancienne direction vous aviez des relations plus amicales que celles que vous avez avec moi. C'est vrai que moi, je ne vous ai rien donné, je vous ai tout vendu, et c'est normal. Avant, on vous donnait tout. Cela a changé.

Ne revenons plus sur le cadran, je vous ai adressé, ainsi qu'à tous les membres du conseil général, les résultats réels des suites de la fermeture du cadran. Je crois que vous les avez lus. Vous expliquez aujourd'hui je ne sais pas trop quoi. Tout le monde en convient, on ne parle d'ailleurs même plus du cadran, sauf quand vous avez envie de ressortir des dossiers anciens.

Vous avez géré vous-même le cadran, M. Tujague, personnellement et vous savez, j'ai la copie des conseils d'administration de la société qui était en charge de gérer le cadran il y a neuf ans. Quand je vois que les membres participants sont : Untel, Untel, M. Tujague membre de la chambre d'agriculture, cela veut dire que de fait c'est bien vous qui avez géré le fonctionnement du cadran, vous avez du moins donné les grandes orientations et vous avez aussi, à l'époque, contribué à la perte de 1 MF du capital puisque vous avez mis neuf ans pour apurer les comptes, n'est-ce pas ?

Vous pouvez toujours rire derrière, les résultats sont là.

- M. Le Président.- Ne vous laissez pas impressionner.
- M. CALZA.- Je ne me laisse pas impressionner.
- **M.** Le **Président.-** En plus, la disposition est désagréable et inéquitable puisque vos opposants sont dans votre dos. C'est vrai que l'hémicycle à cet égard est mal conçu.
- **M. CALZA**.- N'oublions pas non plus que depuis quatre ans on n'augmente pas les loyers des usagers ; non seulement on ne les augmente pas, mais on en baisse quelques-uns et on arrive à faire des bénéfices.

Vous avez géré le cadran pendant dix-neuf mois, vous avez annoncé la perte neuf ans après, et la chambre d'agriculture a abandonné 1 MF. Je pourrais vous demander des comptes à ce sujet parce que je suis contribuable à la chambre d'agriculture puisque je lui paye la taxe. Un jour, je vous demanderai où est passé cet argent puisque vous êtes toujours là en train de donner des leçons, à expliquer que les autres ne savent rien faire, il n'y a que vous qui savez. Vous, cela fait quarante ans qu'on vous a laissé les mains libres pour vous occuper de l'agriculture; si aujourd'hui l'agriculture et l'horticulture du département des Alpes-Maritimes sont dans l'état où elles sont, on vous le doit à 100 %.

Si vous avez des précisions à demander sur la gestion de la SOMINICE, vous n'avez qu'à venir me voir, je vous les apporterai.

M. Le **Président.-** Je pense que ces arguments apportent parfaitement la réponse qu'il fallait à M. Tujague et que vous l'avez convaincu de voter pour ce rapport. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. VELAY.- M. le Président, deux petits mots sur le rapport 34 qui concerne le syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour. Notez que je ne prendrai pas part au vote, mais je voudrais simplement apporter une information à l'assemblée puisque, grâce au conseil général, ce syndicat mixte qui a été mis en place, a missionné une inspection nationale qui est venue inspecter l'abattoir de Puget-Théniers et les résultats sont excellents. L'abattage des animaux est réalisé dans des conditions excellentes, voire meilleures que dans certains grands abattoirs nationaux. L'obtention du tampon CEE serait en principe un objectif en 2006 puisque, au mois de septembre 2006, sous la condition que nous continuions à réaliser de menus travaux de sols notamment, l'abattoir de Puget-Théniers obtiendrait le label CEE.

Je pense que c'est une opération importante, je tiens à en informer l'assemblée.

M. Le Président.- Tout à fait et je vous en remercie.

Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports.

Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants. M. Velay ne prend pas part au vote.

Le dossier n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 36, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert). M. Calza et M. Asso ne prennent pas part au vote.

M. TUJAGUE.- Juste un mot. Ce matin vous avez assuré notre collègue conseiller général de Saint-Laurent-du-Var de notre solidarité. Il avait été menacé de mort, c'est abominable. A l'instant, notre collègue qui s'échappe passe en me menaçant, pas de mort, je vous rassure tout de suite. Je voudrais simplement dire que notre intervention est faite dans le cadre de cette assemblée, elle n'a pas pour but de gêner qui que ce soit, elle a simplement pour but d'indiquer la position que nous avons à partir des éléments chiffrés que vous nous avez donnés. C'est tout ce que je voulais dire. Je ne veux pas en rajouter ni allonger le débat sur ce sujet, mais je ne pense pas que ce soit bien qu'entre collègues, quand on n'a pas les mêmes points de vue, on ait le comportement que je viens d'observer maintenant.

- **M.** Le Président.- Je n'ai pas vu ce qui s'est passé en aparté mais je ne peux pas vous laisser dire en l'absence d'un collègue attendez son retour et expliquez-vous avec lui qu'il se serait échappé. Déjà le propos... Vous venez de dire : « notre collègue qui vient de s'échapper ». Je ne peux pas accepter cela, M. Tujague. Vous avez tenu ces propos. Ce n'est pas correct.
 - **M. TUJAGUE.** Excusez-moi, ce n'était pas le terme approprié, je le retire.
 - M. Le Président.- Je vous en remercie.

Il est sorti parce qu'il ne veut pas prendre part au vote, et c'est normal. Il va revenir, reprendre ses fonctions. S'il y a eu un échange entre vous en aparté, dont d'ailleurs personne ne s'est rendu compte ici, vous en parlerez tous les deux, mais ne dites pas qu'un de nos collègues s'est échappé. Il n'a aucune raison de s'échapper.

M. TUJAGUE.- Je vous ai dit que je retirais le terme.

M. Le Président.- Vous vous en sortez bien. Nous enregistrons au procès-verbal que vous vous êtes excusé. Je vous remercie. Le rapport 36 est adopté.

Vous voyez, M. Calza est de retour.

- M. CALZA.- Je ne peux pas être présent au moment du vote.
- **M.** Le **Président.-** Absolument. M. Calza, j'ai bien précisé à M. Tujague que vous ne vous étiez pas échappé.

Je passe maintenant la parole à M. Mary pour le rapport 39.

39.- Musée des Merveilles – DM2 2005 et validation des tarifs.

M. MARY.- M. le Président, il s'agit du budget annexe du musée départemental des Merveilles qui ne présente aucun abondement de la subvention d'équilibre à verser par le département. Pour 2005, ce budget s'élève à 1 503 109,23 € dont 307 776,39 € en investissement et 1 195 332,84 € en fonctionnement. La subvention d'équilibre est de 1 390 650,23 €.

Puis-je présenter mes deux autres dossiers, M. le Président?

- M. Le Président.- Non, M. Mary.
- **M. MARY**.- Alors je laisserai le soin à quelqu'un d'autre de les présenter puisque je dois vous représenter à Imperia.
- **M.** Le **Président.-** Dans ce cas, nous allons faire une exception, à condition que je puisse mettre au vote ce dossier. Y a-t-il des interventions sur le musée des Merveilles ?

Je le mets donc aux voix.

Le dossier n° 39, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

42.- Propositions de remises gracieuses de diverses créances.

M. MARY.- Ce rapport propose d'accorder une remise gracieuse à des débiteurs en difficulté financière pour un montant de 265 021,15 €. Il s'agit de la maison de retraite de Saorge, de l'école supérieure de danse de Cannes et de l'Ordre des avocats au barreau de Nice.

46.- Budget annexe du service social du personnel. Réintégration du résultat de clôture.

- **M. MARY**.- L'objet de ce rapport est de réintégrer le résultat de clôture du budget annexe du service social du personnel dans le budget principal.
 - M. Le Président.- Je vous remercie. Sur les dossiers 42 et 46, pas d'intervention?

Je les mets donc aux voix.

Le dossier n° 42, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 46, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Le dossier 40 est retiré. Le dossier 51, Docteur Roux, s'il vous plaît.

51.- Ecole Célestin Freinet de Vence. Transfert au Département.

M. ROUX.- Ce rapport concerne l'école Célestin Freinet de Vence, avec une note au rapporteur.

Aux termes de la loi du 13 août 2004, le Département assume la charge des classes maternelles et élémentaires dans les établissements à section internationale. A ce titre, l'école Freinet, rattachée administrativement au Centre International de Valbonne (CIV), est passée à la charge du Département, comme d'ailleurs le collège du CIV.

La subvention de fonctionnement allouée par l'Etat (122 000 € pour 2005) permettait au CIV d'assurer le salaire de quatre agents. En 2006, le Département verra sa dotation globale de décentralisation abondée de cette subvention.

La direction du CIV étant d'accord, à titre transitoire, pour assurer la gestion de l'école Freinet, nous reverserons donc la subvention de fonctionnement au CIV dans l'attente d'une prise en charge directe par le Département des agents précités.

Aussi, je vous demande d'adopter le principe du maintien provisoire de la gestion de l'école Freinet par le CIV et de donner délégation à la commission permanente pour approuver la convention prévue à cet effet avec l'établissement.

La note au rapporteur précise que la convention dont il est fait mention dans le rapport englobera l'ensemble des frais de personnel actuellement pris en charge par le CIV sur la subvention de fonctionnement versée par l'Etat au titre de l'école Freinet.

Je vous rappelle que ce rapport a fait l'unanimité de la commission éducation.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions?

Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 51, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à Mme Giudicelli pour les dossiers finances et administration générale.

41.- Evolution des budgets annexes du conseil général.

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport vous propose la réintégration dans le budget principal des dépenses et des recettes de quatre budgets annexes :

- les écoles de neige et d'altitude
- l'école de la mer
- le musée des Merveilles
- le musée des Arts asiatiques

43.- Approbation du nouveau règlement intérieur de la commande publique.

J'ai une note au rapporteur qui apporte des précisions. Je pense que tout le monde l'a lue, j'éviterai de vous en donner lecture.

44.- Adoption d'une nomenclature interne applicable aux marchés publics.

45.- Créations et transformations d'emplois.

Il s'agit de créations et transformations d'emplois, selon la formule consacrée, nécessaires au bon fonctionnement des services départementaux.

47.- Protection sociale complémentaire des personnels. Subventions aux mutuelles de fonctionnaires.

Il vous est proposé d'arrêter le principe du versement d'une subvention de notre collectivité à chacune des mutuelles dont les adhérents sont des agents du conseil général.

48.- Précompte sur salaire des remboursements des prêts sociaux accordés par le département aux agents.

Puisque nous accordons des prêts à certains de nos agents, pour un montant maximum de $2\,000\,\text{\ensuremath{\&colore}}$, ce rapport vous propose une nouvelle procédure qui consisterait à prélever les échéances de ces prêts sur le salaire mensuel.

49.- Bons d'achat. Arbre de Noël.

Sur la proposition d'Alain Frère, nous vous proposons de passer ces bons d'achat de 50 à 75 €, ce qui ferait une somme globale de 40 000 €.

50.- Acquisition foncière. Gestion immobilière. Programme complémentaire n° 2 2005.

Tout le détail de ce programme figure dans le rapport.

M. Le **Président.-** Je vous remercie. Quelles sont les interventions ? J'avais une demande du groupe PS sur le 41 et le 50.

Mme GIUDICELLI.- Ils ont eu toutes les informations nécessaires.

M. Le Président.- Je mets donc ces rapports aux voix.

Le dossier n° 41, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 43, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 44, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 45, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 47, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 48, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 49, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 50, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

J'en reviens maintenant aux dossiers éducation et je donne la parole au docteur Roux pour les dossiers 24, 25 et 26.

24.- Plan « collèges avenir ». DM2 2005.

M. ROUX.- Il s'agit du plan « collèges avenir » pour lequel, nous l'avons déjà dit ce matin, le rythme d'investissement est parfaitement tenu, et permettez-moi, M. le Président, de remercier notre administration pour son excellent travail.

En effet, à la rentrée 2005, les opérations suivantes ont été mises à disposition de l'Education nationale :

- le nouveau collège de Saint-Vallier qui permet un desserrement du bassin grassois ;
- l'extension restructuration du collège Louis Nucéra à Nice ;
- les gymnases Port Lympia à Nice et La Chênaie à Mouans-Sartoux ;
- les réhabilitations des collèges Pablo Picasso à Vallauris, Maurice Jaubert à Nice, Canteperdrix à Grasse, sans compter des opérations plus ponctuelles.

Le présent rapport a pour objet de préciser les ajustements de crédits de paiement nécessaires pour mener à bien ces opérations qui représentent en investissement $3\,700\,000\, \in$ de dépenses nouvelles.

25.- Répartition de la participation globale de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2006.

Il s'agit de la répartition de la participation globale de fonctionnement des collègues publics pour l'année 2006 avec une note au rapporteur que je vous propose de valider.

Vous savez que le Département doit notifier aux collèges les dotations de fonctionnement avant le 1^{er} novembre. Nous devons donc :

- déterminer le montant global de la dotation en prenant en compte :
- l'actualisation des coûts de fonctionnement, en particulier du coût de l'énergie et des carburants, non seulement pour se chauffer mais pour transporter les élèves : une augmentation de 3,5 % est proposée ;
- l'accroissement du parc immobilier : je prends pour exemple le collège de Saint-Vallier mais aussi les nouveaux gymnases de La Chênaie, Port Lympia, l'Escarène, Antibes...;
- les extensions/restructurations des collèges, en particulier Canteperdrix à Grasse, Louis Nucéra à Nice et Pablo Picasso à Vallauris.
- procéder à la répartition entre les collèges, selon un modèle traitant un grand nombre de paramètres, modèle qui a été acté par le CDEN en 1998.

Vous trouverez en annexe la répartition entre les 71 collèges.

Je vous demande d'arrêter cette participation pour 2006 à 9 779 037 € soit une progression de 3,5 % par rapport à 2005. Cependant, à la suite de la dernière réunion de la commission éducation concernant le collège de Canteperdrix à Grasse, la note au rapporteur précise que ce collège, en phase finale de restructuration, pourra voir sa subvention de fonctionnement complétée en cours d'année si la constatation de dépenses nouvelles liées à la livraison des locaux neufs est avérée.

26.- Services de restauration et d'internat des collèges. Organisation générale.

La loi du 13 août 2004 transfère aux départements la responsabilité de la restauration et de l'hébergement dans les collèges publics. Il vous est proposé :

- concernant le mode de gestion de ces services : de continuer à privilégier une gestion par l'EPLE collège des services de restauration et d'internat, sous la responsabilité du principal du collège ;
- concernant les tarifs : de laisser les conseils d'administration des collèges décider librement la fixation des tarifs demi-pension et internat ;
- concernant les prélèvements au titre du FARPI (fonds académique alimentaire) à hauteur de 22 % par les familles : de maintenir le taux à 22,5 % encaissé par les collèges, qui sera alors reversé au Département.

Ces trois rapports, M. le Président, ont été adoptés à l'unanimité par la commission éducation.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. Pauget, pour les rapports 27 et 28.

27.- Ecoles départementales de neige et d'altitude. DM2 2005.

28.- Ecole départementale de la mer. DM2 2005.

- **M. PAUGET.-** M. le Président, il s'agit des traditionnelles décisions modificatives de nos écoles départementales de neige et d'altitude ainsi que de l'école départementale de la mer. Il n'y a pas d'incidence budgétaire, ce sont uniquement des transferts de crédits et nous en profitons pour vous proposer d'améliorer les moyens de paiement ainsi que d'accorder une réduction aux agents du conseil général.
- **M.** Le **Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur l'ensemble des rapports collèges et éducation ? M. Mottard.
- M. MOTTARD.- Mon intervention se rapporte plutôt à la première délibération, simplement pour attirer l'attention sur le collège Vernier et les incidents qui ont eu lieu la semaine dernière, en précisant qu'à la suite de ces incidents une grande réunion s'est tenue avec la préfecture et l'inspection d'académie; nous étions présents, il y avait la fonctionnaire responsable des collèges au conseil général. Un certain nombre d'engagements ont été pris. Il s'avère que évidemment ce n'est pas la cause principale le problème des travaux qui perdurent pour les raisons que l'on sait n'est pas pour rien dans l'énervement et les difficultés du collège. On s'est engagé à ce que les choses aillent au plus vite et au mieux.

Je le dis parce que le collège Vernier est un véritable poumon républicain dans ce quartier qui hésite un peu entre la marginalisation et le vrai quartier populaire qu'il est. Il serait dommage de ne pas mettre tous les moyens. Je crois qu'un dispositif a été arrêté.

Au niveau du suivi, M. le Président, je vous demande de suivre cela d'assez près et, après tout, pour reprendre notre conversation de ce matin, ce n'est pas loin de la gare du Sud, on est toujours dans le même quartier.

M. le président.- D'autant que je souhaiterais que l'on aménage un équipement sportif dans le nouveau complexe de la gare du Sud.

M. MOTTARD.- Tout à fait, un gymnase qui est ô combien attendu.

M. Le Président.- J'ai demandé un point à ce sujet : la première tranche des travaux en cours sera livrée début janvier et la deuxième début mars. En mars nous serons sortis d'affaire. C'est vrai que c'est un dossier difficile mais, quand on travaille dans de l'ancien ce qui ne facilite pas les choses. Pourtant, Dieu sait si nos services travaillent avec beaucoup d'énergie, et je veux saluer, au côté de M. Hahusseau, Mme Giorni et l'ensemble de ses collaborateurs, pour le travail accompli.

En tout cas je remercie tous ceux qui ont contribué, et vous en êtes, à ramener un peu d'apaisement au collège Vernier.

M. Vinciguerra et ensuite M. Victor.

M. VINCIGUERRA.- Je tenais tout d'abord à remercier le docteur Roux et les services pour la rédaction de la note au rapporteur sur le rapport n° 25. Cela règle un problème potentiel sur un des collèges du canton où j'ai été élu. J'en suis très satisfait et je tenais à le dire.

Par ailleurs, sur le rapport n° 26, le choix de laisser la restauration à l'intérieur des collèges et sous la responsabilité du personnel de direction des collèges est le bon choix et celui que tout le monde demande. Cela dit, je voudrais rapidement mais tout de même attirer à nouveau l'attention du conseil général et de mes collègues sur le problème des personnels non enseignants.

Actuellement, la pénurie que les conseils d'administration sont obligés de gérer au niveau des TOS amène à supprimer un jour de restauration le mercredi dans beaucoup de collèges. De ce fait, nous avons quatre jours sur cinq où la restauration fonctionne, tout simplement parce que nous n'avons pas suffisamment de personnel pour faire à la fois l'entretien et la restauration. Nous donnons des moyens notamment en termes de restauration et de réfectoire aux collèges, mais nous n'avons pas suffisamment de personnel pour utiliser ces moyens. C'est un peu comparable à l'effort qui est fait dans le plan « collèges avenir » où nous donnons des surfaces supplémentaires dans les collèges sans que pour autant l'Etat fournisse les enseignants nécessaires pour remplir ces salles. Nous sommes dans une situation où la gestion de pénurie devient une gestion quotidienne au sein des conseils d'administration des collèges, je voulais simplement attirer l'attention de mes collègues là-dessus. Bien sûr une part de la responsabilité de tout cela nous échappe, néanmoins nous sommes en première ligne dans ce type de dossiers et nous avons à répondre dans les conseils d'administration parce que, en tant qu'élus, c'est nous qui y siégeons.

M. Le Président.- M. Vinciguerra, j'entends bien ce que vous dites. Bien évidemment, je souhaite que chacun dispose ici des éléments d'appréciation nécessaires car, à partir du moment où le conseil général réalise des efforts conséquents, nous devons attendre de l'Etat qu'il fournisse les siens. Nous savons que notre académie est malheureusement, depuis très longtemps, l'une des plus mal classées dans notre pays. Même si lors du transfert des TOS nous obtenons des compensations à la hausse, nous ne reviendrons pas du jour au lendemain en tête de tableau là où, pendant près de vingt ans, on nous a laissés en queue de tableau.

Mais, pour autant, nous avons commandité un audit, nous disposerons de cet audit dans le courant du mois de novembre et donc avant le BP chacun aura les éléments d'appréciation.

M. Victor.

M. VICTOR.- M. le Président, concernant les dossiers 27 et 28, d'entrée je veux faire la précision suivante parce qu'il ne faudrait pas que notre propos soit mal interprété comme c'est trop souvent le cas.

Cela concerne la disposition visant à accorder une bonification ou un tarif moindre pour les enfants des agents du conseil général. Sur le principe nous sommes d'accord. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on est contre. Nous avons évoqué la question en commission : appartient-il à notre assemblée de prendre cette disposition ? N'est-ce pas plutôt dans les missions du COS de faire bénéficier les enfants des agents du conseil général d'une réduction de 15 %. Il conviendrait de dresser convention avec le COS et, si nécessaire, d'abonder en conséquence les crédits.

On nous a répondu en commission - et c'est d'ailleurs ce qui nous a amenés à voter pour, tandis qu'aujourd'hui nous allons nous abstenir - que c'était la seule solution. Nous ne le croyons pas ; renseignements pris, il n'est pas impossible que ce seul aspect de notre délibération soit frappé d'illégalité. C'est uniquement le sens de notre abstention. Nous sommes d'accord pour qu'effectivement les enfants des agents du conseil général puissent bénéficier d'une réduction, mais, comme tout comité d'entreprise, comme toute initiative sociale, il nous semble qu'il appartient à la collectivité ou à l'association en charge de ces questions de prendre les dispositions et nous, conseil général, d'abonder en conséquence.

Je dis donc attention, nous pouvons être frappés d'illégalité sur cet aspect des choses, c'est la raison qui nous amènera à nous abstenir, mais sur le fond nous sommes d'accord.

- **M.** Le **Président.-** Je vous transmets simplement l'analyse des services juridiques, M. Victor, selon laquelle, s'agissant d'un service public départemental, il nous appartiendrait à nous et à nous seuls de pouvoir accorder aux familles de nos personnels les conditions que nous leur proposons.
 - M. VICTOR.- Pourquoi ne passerait-on pas directement par le COS ?
 - M. Le Président.- Le contrôle de légalité se prononcera. Pourquoi passer par le COS...
 - **M. VICTOR**.- Cela fait partie de ses missions.
- M. Le Président.- A partir du moment où les services juridiques du conseil général je suis bien obligé de leur faire confiance, et je leur fais confiance me disent : M. le Président, entre passer par un intermédiaire et décider vous-même directement d'un service public qui est sous votre autorité pour un personnel qui est sous votre autorité, il vaut mieux le faire sans intermédiaire, que voulez-vous que je vous dise, M. Victor ? Si le préfet a un autre avis, nous nous rangerons à l'avis du préfet, sachant que la finalité est la même.

Je mets aux voix l'ensemble des rapports.

Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté, moins les 4 abstentions de MM. ALBIN, PAPI, TUJAGUE et VICTOR.

Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté, moins les 4 absbentions de MM. ALBIN, PAPI, TUJAGUE et VICTOR.

Je passe la parole à M. Thaon pour le dossier 22.

22.- Direction des routes. DM2 2005.

M. THAON.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport concerne la direction des routes. Le premier tableau présente l'investissement avec des propositions en autorisations de programme pour 56 022 073,17 € et en propositions de crédits de paiement pour moins 4 150 000 €. Le second tableau présente le fonctionnement pour 1 000 000 €.

I - Investissement

Chapitre I : pour les études, études complémentaires et études préalables nous n'avons aucune autorisation de programme nouvelle. Il est donc proposé de rendre $2\,550\,000\,\mathrm{C}$; les tableaux sont joints.

Chapitre II : les travaux. Les nouvelles opérations à abonder sont détaillées dans le rapport, permettant de détailler la politique du Département dans la mise en œuvre du plan de résorption des points noirs mais aussi du plan de politique cyclable.

Nous avons également inscrit dans ces opérations nouvelles un certain nombre de dossiers relatifs aux routes nationales. Dans un premier temps, il nous est proposé d'inscrire uniquement les autorisations de programme nouvelles, avec des opérations sur les routes nationales qui concernent la 202bis ainsi qu'un crédit d'étude contre les chutes de pierres de 34 M€. En commission travaux, Maître Balarello a demandé que cette étude concerne l'ensemble des routes nationales et que l'on ajoute les études diverses.

Nous avons ensuite l'entretien et la gestion de la route avec une liste d'opérations nouvelles qui sont proposées.

Chapitre III : matériel et outillage pour une différence de moins 420 000 €, véhicules de voirie et viabilité hivernale pour moins 280 000 €.

Chapitre IV : travaux d'éclairage public intensif pour moins 900 000 €. Cette différence est induite par des marchés qui ont été infructueux. En contrepartie, il nous est proposé d'ajouter 150 000 € pour le réseau d'EIR situé sur le territoire de Vallauris, en vue de sa rétrocession.

II – Fonctionnement

Il est proposé un montant supplémentaire de 1 000 000 € qui nous permet d'arriver aux mêmes dépenses que l'année dernière, ceci devant satisfaire l'ensemble des demandes.

Voici, dans les grandes lignes, les propositions de cette DM2 concernant la voirie. C'est une petite décision modificative mais elle est le reflet du budget vérité que vous nous avez proposé, M. le Président, je voudrais, si vous le permettez, en profiter pour remercier M. Hahusseau et M. Kuschta pour la qualité de ce travail qui a permis d'avancer vite et bien, ce qui nous permettra pour la fin de l'année de voir réalisée et payée la quasi-totalité du budget qui a été voté.

J'ai une note au rapporteur qui nous demande de rajouter un complément d'étude concernant l'étude de faisabilité des accès du lycée de Drap. Nous avions par ailleurs le plan de résorption des points noirs qui prévoyait dans l'axe fluidité/sécurité la création d'un système de gestion et

d'exploitation du trafic routier. Il vous est proposé de prendre en compte la création de cette opération pour un montant de 300 000 €.

La commission des travaux a donné un avis favorable avec une abstention de M. Papi et la demande de Me Balarello, que j'ai formulée en cours de présentation. La commission des finances a aussi donné un avis favorable avec abstention du groupe communiste.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. Icart.

23.- Etudes et prospectives de déplacements. Actions en partenariat.

M. ICART.- Cette délibération comprend un double volet : d'une part, des projets d'études et d'aménagement et amélioration des gares de Cagnes-sur-Mer, Antibes et Mouans-Sartoux et de leur environnement ; d'autre part, un point qui concerne des études complémentaires sur la ligne LGV Côte d'Azur.

Dans le projet RFF qui a été la base du débat public, on voyait le traitement des Alpes-Maritimes par une flèche assez vague qui peut amener à toute interprétation, voir *Nice-Matin* d'aujourd'hui puisqu'une association a imaginé ce que nous craignions aussi au début, c'est-à-dire que le train à grande vitesse ne passe sur la voie existante, soit une voie conçue il y a 150 ans. Nous sommes montés au créneau puisque nous avons demandé à ce qu'il y ait une voie spécifique LGV et, dans le cahier des charges produit par l'ADAAM, nous avons demandé un accès direct à la gare Nice Saint-Augustin. Néanmoins ce n'est pas suffisant puisque cette ligne Côte d'Azur n'est pas un terminus, il faut un prolongement vers l'Italie. Il faut que cette ligne s'inscrive dans un schéma européen, dans un souci de réfection et d'aménagement du territoire au niveau européen beaucoup plus cohérent, mais surtout cela présente l'avantage de pouvoir impliquer la principauté de Monaco ainsi que l'Europe au niveau des financements.

Devant l'imprécision de l'étude RFF, nous souhaitons confier à un bureau d'étude une étude pour la traversée de bout en bout des Alpes-Maritimes pour nous permettre, comme Marseille l'a fait pour promouvoir sa solution, d'analyser ce tracé LGV jusqu'à Nice Saint-Augustin, d'intégrer Cannes, de voir comment c'est faisable et de se connecter sur la ligne côté italien.

Nous vous demandons de pouvoir financer ces études qui doivent être menées très rapidement, avant la conclusion de l'enquête publique.

- **M.** Le **Président.-** Merci M. Icart. J'ai une demande d'intervention du groupe communiste sur le 22.
- **M. PAPI.-** M. le Président, j'hésitais à intervenir étant donné que, quand j'interviens, j'ai l'impression qu'il y a du brouillage sur la ligne et qu'on ne comprend pas bien ce que je veux dire.
- **M.** Le **Président.-** Au contraire, on comprend très bien. En tout cas moi, je vous comprends parce que j'ai le dictionnaire : la traduction du communiste en français!
- **M. PAPI.** On évite ce genre de caricature, s'il vous plaît, je pense que vous me connaissez suffisamment pour savoir que j'ai quand même quelques neurones qui fonctionnent et qui me permettent d'avoir un jugement qui parfois est un peu surprenant, mais c'est ainsi.

J'ai bien compris que, puisque c'est en janvier 2006 qu'aura lieu le transfert des routes nationales, il faut mettre en place ces autorisations de programme afin d'assurer la continuité des chantiers en cours prévus dans le cadre du contrat de plan actuel, ce qui veut dire aussi que la Région et l'Etat participent. J'avais bien compris.

Ceci dit, j'observe que le transfert des routes nationales va s'opérer sur le territoire français entre 2006 et 2008. Nous sommes donc les premiers, mais c'est vrai que nous voulions servir de laboratoire. Je dis simplement que, aujourd'hui, ce qui nous est présenté est sans incidence, c'est une autorisation de programme mais dans un cadre financier qui était déjà fixé. Jusque-là, tout va bien. Ce qui risque d'aller moins bien, mais je ne veux pas jouer non plus les pythies, c'est de savoir si, vu l'état du réseau routier national qu'on nous livre, on aura jusqu'au bout une opération dite blanche. Pour nous, il ne fait aucun doute que les dépenses ne font que commencer et elles seront importantes étant donné qu'il y a un effort de modernisation et de mise à jour qui est indispensable vu les carences passées de la part de celui qui nous « refile le bébé », excusez-moi pour cette expression.

Aujourd'hui, certes, sur la DM2, cela n'a pas d'incidence majeure, mais - et je reviens sur la 202bis – lorsqu'il y a quelque temps, M. le Président, - et j'ai suffisamment de mémoire - je vous ai alerté sur la trémie, vous avez dit qu'on lancerait une étude pour voir s'il n'y avait pas de « lézard » ; or je m'étonne que cette étude - à moins qu'elle ait eu lieu et que les résultats ne nous aient pas été communiqués - n'ait pas été menée, parce que désormais c'est nous qui allons être responsables de cela et je pense qu'il serait bon que l'on s'assure que l'entier dossier est bien judicieux de bout en bout.

- M. Le Président.- M. Papi, ce n'est pas moi qui ai voulu la trémie, c'est vous.
- M. PAPI.- Non, non, jamais!
- M. Le Président.- Mais oui! Pourquoi ne l'avez-vous pas dit en 2000?
- **M. PAPI**.- M. le Président, excusez-moi, je vais m'emporter un peu. En décembre 1994, j'étais...
 - M. Le Président.- Vous étiez contre la 202bis.
- **M. PAPI**.- Non, j'étais au pont de la Manda et j'ai vu ce qu'était le Var dans une crue centennale. Je n'imagine pas un instant que cette trémie pourra fonctionner en cas de crue et, surtout, pourra résister. On a fait des modèles et autres. Je n'y crois pas. Le Var est un fleuve torrentiel et cette trémie sera une erreur. Excusez-moi, je n'en dirai pas plus.
 - M. Le Président.- M. Papi, je vais répondre sur les deux aspects.

La trémie, je n'en disconviens pas, s'il y a une crue du Var, sera inondée. Et alors, quelle importance que la trémie soit inondée une fois tous les dix ans ? La pénétrante du Paillon n'est-elle pas inondée régulièrement ? Les berges de la Seine, à Paris, ne sont-elles pas inondées régulièrement ? C'est un choix. Maintenant, faites croire qu'elle sera inondée toutes les semaines ! On sait très bien qu'avoir délivré les gens que vous avez gardés prisonniers pendant vingt ans làbas, dans cette zone d'activité, les délivrer pour que, une fois tous les dix ans, il y ait une difficulté d'accès à la zone d'activité, permettez-moi de vous dire que, par rapport à ce choix, je fais celui du pragmatisme. Si vous voulez le combattre, si vous voulez le contester, si vous voulez expliquer aux gens qu'après avoir validé vous-même un contrat de plan en 2000 alors que vous étiez à l'exécutif régional et que vous gouverniez avec M. Gayssot au ministère de l'Equipement.

Aujourd'hui vous remettez tout en cause, l'enquête publique, la déclaration d'utilité publique, et vous demandez à ce que l'on reparte dans des procédures pendant six ou sept ans pour pouvoir faire l'entrée de la zone d'activité de Carros - c'est ce que vous êtes en train de dire, parce qu'il n'y a pas d'autre solution possible en droit -, je ne demande pas mieux, si vous avez une solution pour qu'en un an et demi, avant que ne démarre le chantier de la trémie, il y ait une autre solution, je la prends. Mais il n'y en a pas d'autre.

Il faut arrêter de raconter n'importe quoi aux utilisateurs de la zone d'activités de Carros. Nous allons les réunir ensemble, avec vous, et vous allez leur apporter vos solutions avec vos juristes, pour leur démontrer le contraire. Je viendrai avec les comptes-rendus des débats de l'an 2000 auxquels vous participiez. Vous expliquerez à ces milliers de salariés qui connaissent des problèmes de circulation tous les jours. S'ils sont bloqués une fois tous les dix ans, ce n'est pas dramatique ; il faut apporter des réponses dans les deux ans à deux ans et demi qui viennent. Si vous ne partagez pas les solutions qui sont plus efficaces, tant pis.

Sur la décentralisation, je suis d'accord avec vous, cela va nous coûter plus cher et vous êtes en train de nous expliquer que l'Etat n'a rien fait pendant trente ans sur les routes nationales et qu'il nous donne un réseau qui est en mauvais état. Je n'en disconviens pas, je fais le même constat. Mais, après avoir fait ce constat, il y a deux solutions : soit on dit « vous n'avez rien fait pendant trente ans et on attendra encore trente ans que vous fassiez quelque chose », soit on dit « entre vous laisser continuer à faire de la même manière et prendre notre destin en mains, même si cela coûte un peu plus cher, nous faisons ce choix-là ». Nous faisons ce choix en ayant négocié un transfert de tous les crédits programmés au contrat de plan soient alloués, même si les travaux de la RN98, la RN7, la RN85, la RN204, la RN202 et la RN202 bis, ne sont pas achevés au terme dudit contrat, c'est-à-dire fin 2006.

Même s'il fallait trois, quatre ou cinq ans de plus pour des raisons de procédure pour aller jusqu'au terme de ces chantiers, l'Etat respectera ses engagements financiers jusqu'au bout.

Cela signifie que vous pouvez considérer que dans la convention que nous avons signée avec l'Etat, ces financements-là demeureront jusqu'au terme de leur programmation.

A partir de là, on se retrouve avec les dotations annuelles de fonctionnement et d'investissement calculées sur la moyenne des cinq années précédant l'année 2003, sur les dotations qui ont été accordées à la direction départementale de l'équipement; c'est cette somme que nous récupérons. Donc ce que faisait l'Etat avec ces sommes, il nous appartiendra sur ces voiries qui auront bénéficié des financements jusqu'au terme du contrat de plan, de les faire fonctionner avec cela. Si nous voulons en faire plus que l'Etat, cela nous coûtera plus cher. Si nous ne voulons pas en faire plus mais simplement ce que fait l'Etat aujourd'hui, cela ne nous coûtera pas un centime d'euro de plus.

Après, ce sera notre choix politique, M. Papi, ou nous considérons qu'il faut faire plus que ce que faisait annuellement l'Etat, ou nous considérons qu'il ne faut pas faire plus. Je vous dis qu'avec un contrat de plan qui nous aura permis de livrer, la trémie comprise, la 202bis jusqu'à l'entrée de la zone d'activité de Carros, les engagements de participation de l'Etat sur la poursuite de la 202bis jusqu'au bout, les aménagements programmés dans le contrat de plan de la RN202, c'est-à-dire les aménagements des carrefours de Saint-Martin-du-Var, de Castagniers, de Saint-Blaise, du crématorium et de la Manda, les crédits de la RN98 et de la réhabilitation du bord de mer à Cagnes-sur-Mer, la 204 avec le tunnel de Saorge, etc., tous les chantiers prévus et programmés sur la 204, la poursuite de la RN85 sur Grasse avec les acquisitions foncières nécessaires pour pouvoir les réaliser, les aménagements de la RN7 sur la traversée d'Antibes et entre Villeneuve-Loubet et Antibes, l'aménagement du bord de mer sur la RN98 entre Villeneuve-Loubet et Antibes et un certain nombre d'aménagements programmés sur la RN7 et la RN98 entre Nice et Menton, et je ne parle pas de la partie amont avec la protection contre les chutes de pierres sur la 202 entre la Mescla et Puget-Théniers, le fait de récupérer toute cette voirie nationale avec la garantie du financement de tous ces chantiers et en même temps la dotation dont disposent les services de l'équipement aujourd'hui en fonctionnement et en investissement, calculée sur la moyenne des cinq années qui ont précédé l'année 2003, je dis que nous récupérons une voirie qui aura déjà fait de grands progrès et sur laquelle il nous appartiendra après d'assumer nos responsabilités.

Je pense que de prendre la maîtrise d'ouvrage à partir du 1^{er} janvier prochain, avec les financements du contrat de plan, me paraît aller dans le sens de l'efficacité pour aller plus vite sur ces chantiers-là que ne le faisait l'Etat. Si après vous avoir donné ces explications, M. Papi, vous me dites : « je m'en moque, tout ce que je veux ce n'est pas que les gens roulent mieux, c'est que cela ne coûte pas plus au Département et je préfère qu'au 1er janvier prochain l'Etat garde cela, qu'on continue à vivre le même type de relations avec l'Etat que depuis trente ans. C'est votre conception, mais nous en avons une autre et je voudrais qu'elle soit partagée ; c'est une belle aventure qui s'ouvre pour nous. Vous êtes conseiller général, c'est une belle et noble mission que d'être conseiller général, que vous soyez identifié comme une personnalité élue du département qui, désormais, aura en responsabilité l'ensemble du réseau de voiries, que nous puissions le mettre en synergie entre voirie départementale et voirie nationale, que ce soit ici que désormais se trouve le lieu de décisions. Cela vaut la peine de partager cette tâche enthousiasmante qui repositionne les conseils généraux dans notre pays à une place qui les identifie mieux, aux yeux de nos concitoyens, comme des bâtisseurs et des aménageurs du territoire. Or, plutôt que d'y aller avec volonté, énergie et enthousiasme, vous êtes là à freiner des quatre fers ! Je dis que c'est dommage. M. Papi. Laissezvous entraîner et participez à cette tâche plutôt que de dire à vos administrés : je n'en veux pas, cela ne m'intéresse pas, continuez à être englués dans les difficultés que vous connaissez! Surtout dans un canton aussi stratégique que le vôtre.

Je voulais vous dire cela, tout simplement, parce que je considérais que mon devoir était une fois de plus d'essayer de vous convaincre et de vous faire partager cette vision des choses qui me paraît la plus équilibrée, la plus juste et en tout cas la plus efficace pour l'ensemble de nos administrés.

M. VINCIGUERRA.- Me permettez-vous, M. le Président, de faire une toute petite intervention sur la 202bis, très courte, de manière à ce qu'on en finisse?

M. Le Président.- Mais bien sûr.

M. VINCIGUERRA.- J'ai été moi aussi opposé à la 202bis. Si j'ai été opposé à ce projet, ce n'était pas pour le type de solution que cette infrastructure apportait au problème des déplacements. A la limite, qu'on cherche à courir au devant de la demande de déplacements individuels, c'est un choix. Qu'on l'ait choisie, non. Lors de la précédente séance plénière, j'ai précisé que je faisais la différence entre le gouvernement et l'Etat et vous avez été d'accord avec moi. Cette solution de la trémie nous a été imposée à tous, vous comme nous. Je me souviens d'une réunion chez le ministre Gayssot où nous avons dit, aussi bien Marius Papi que moi, notre avis sur cette 202bis, en disant que la trémie présentait de grands dangers...

M. Le **Président.-** Vous avez eu de la chance parce que moi, je n'ai jamais été invité chez M. Gayssot!

M. VINCIGUERRA.- ... et qu'il fallait raccorder la 202bis à Saint-Laurent-du-Var.

Nous n'avons pas eu, face à l'Etat, et non pas face au gouvernement, un total gain de cause sur nos positions. Je vous rappelle en plus que le contrat de plan a été voté, suite à une série de discussions, entre une majorité relative et une opposition qui pouvait faire capoter le contrat de plan, opposition que vous meniez. C'était un compromis que nous avons passé, un compromis politique, que personnellement j'ai regretté mais que maintenant j'assume, car il a été voté par mes collègues.

A ce titre, je voterai pour la première fois une délibération qui inclut des financements pour la 202bis afin d'en finir.

Cela dit, j'attire votre attention sur une chose : on s'est battu contre la 202bis non pas pour le type de déplacements, ou tout au moins c'était secondaire, mais pour le risque hydrologique que cet équipement qui tangente un fleuve qui est en fait un collecteur de torrents de montagne, fait courir au département, notamment avec des problèmes de digues et des risques de phénomènes de contre-digues en cas de débordement. Nous avons là un risque mortel ; nous avons voulu attirer l'attention là-dessus.

En ce qui concerne la trémie, le risque n'est pas qu'elle soit inondée mais qu'elle soit arrachée.

Nous disons tout cela pourquoi ? Pour prendre date, que ce soit clair, pour que les responsabilités soient établies. Cette responsabilité sera commune, mais nous le disons et c'est tout, et je souhaite qu'on n'en parle plus maintenant puisque la chose est jugée.

Les choses avanceront telles qu'elles sont prévues dans le cadre du compromis politique que nous avons passé, je regrette seulement qu'il y ait eu quelques erreurs au niveau de l'appréhension du risque hydrologique que nous prenons.

M. Le Président.- M. Vinciguerra, d'abord, très sincèrement, je suis sensible à votre bon sens. Je ne suis pas ingénieur, vous ne l'êtes pas, mais permettez-moi de vous dire une chose : la 202bis aura vu au moins 40 % de son coût simplement engagé pour la protection des berges et pour les digues. C'est en plus un ouvrage qui aura sécurisé une partie du Var ; je dis bien : une partie, puisque dans les études qui ont été menées, vous savez bien que si nous avons reçu le feu vert pour l'aménagement de la 202bis, c'était la condition. C'est ce qui me permet de dire à tous les élus du bassin du Var qui sont réunis ici que nous avons intérêt à aller très vite vers la définition d'un syndicat mixte de gestion de la basse vallée du Var parce que nous savons que, s'agissant de ce domaine fluvial qui appartient à l'Etat, l'Etat là aussi n'en ayant pas les moyens, si nous ne nous unissons pas pour prendre en main le destin de la basse vallée du Var, nous ne réussirons jamais à le sécuriser en totalité. Cela me paraît donc essentiel, et je le dis plus particulièrement aux élus de la communauté d'agglomération de Nice et aux élus de la communauté de communes des Coteaux d'Azur, nous avons intérêt à accélérer le processus de constitution d'un syndicat mixte de gestion de la basse vallée du Var.

Je vais maintenant mettre aux voix ces rapports.

Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants. M. Nègre et M. Asso ne prennent pas part au vote.

- M. VINCIGUERRA.- J'aurais voulu faire une intervention sur le 23.
- **M. Le Président.-** Allez-y, si vous voulez.
- M. VINCIGUERRA.- Je crois que personne n'en veut, c'est dommage parce que, à mon avis, il y a un débat à avoir sur la LGV.
 - M. Le Président.- Dites-le.

M. VINCIGUERRA.- Je passe sur les remarques de forme, c'est-à-dire sur le fait que ce soit nous qui fassions l'étude qui aurait dû être faite par RFF dans le cadre du débat public, mais je comprends bien que nous soyons beaucoup mieux servis par nous-mêmes que par RFF et que charité bien ordonnée commence par nous-mêmes. C'est anecdotique en fait. Je crois qu'il faudrait un jour avoir une réflexion de fond. Cette année, nous avons deux

débats publics : l'un sur une ligne LGV, l'autre sur le contournement nord de Nice. Projet ferroviaire, projet routier. Je pense que ce serait pour une fois intelligent de hiérarchiser les priorités plutôt que de demander tout, tout de suite. Je ne caricature pas, c'est ce que l'on a fait.

Il y a cinq ans, a été produit un document relativement important me semble-t-il : la Directive Territoriale d'Aménagement. Il y a eu un long débat, il y a eu des visions antagonistes du développement de ce département. Depuis la confrontation est sorti un document, la DTA, où chacun je crois a reconnu en partie l'autre en dégageant une hiérarchisation des projets. Une priorité des priorités : le transport collectif pour sortir notre département de la préhistoire des déplacements, et en première priorité, page 141 de la DTA, la LGV. Deuxième chose : des réservations pour les infrastructures routières dans des zones potentiellement critiques au cas où les transports collectifs n'apporteraient pas de solution. Quatrième priorité : le contournement nord de Nice.

LGV Côte d'Azur et contournement de Nice peuvent être hiérarchisés sur ce modèle. La LGV n'est pensable que si les gares sont très irriguées par des TER et des TCSP.

Si l'on accepte ce postulat, une fois réalisés le tramway de Nice, le renforcement de la voie des chemins de fer de Provence, une ligne Nice/Sophia par exemple, sera-t-il encore nécessaire de doubler le contournement de Nice aujourd'hui pollué essentiellement par des trafics inter quartiers niçois? La priorité des priorités pour moi, et pour nous, est de préparer l'arrivée de la LGV en construisant le berceau d'un transport collectif avant toute autre préoccupation. Nous ne sommes pas opposés au fait que l'on réserve des emprises pour un contournement de Nice (c'est exactement ce que dit la DTA: réserver des emprises pour l'avenir) mais à deux conditions: que l'on ne pousse pas le bouchon jusqu'à Grasse ou Draguignan pour réinventer l'A58, parce que là c'est remettre le feu au département, et qu'on ne réclame pas trop vite la réalisation du contournement de Nice parce que la crainte serait que l'on n'ait que cela et pas la LGV, pas les TER et pas la voie des chemins de fer de Provence, etc.

Je pense, et j'ai essayé d'être rapide, qu'il faut que nous ayons ce débat-là, plus global que des débats publics tronçonnés et en grande partie manipulés. Nous n'avons jamais ces débats, je trouve que c'est un peu regrettable.

M. Le **Président.-** Je suis assez d'accord avec vous mais, justement, le rapport que nous présente M. Icart nous engage vers cette voie. Je pense que nous sommes le meilleur lieu pour avoir un débat structuré sur ces choses-là. Simplement, les calendriers sont longs sur tous ces sujets, et vous le savez. Nous avons perdu beaucoup d'années et il se trouve que l'on est au cœur de la période de décisions importantes sur les grandes infrastructures. Vous imaginez que, dans ma position, je n'ai pas du tout l'intention de laisser passer le calendrier. On discute du TGV mais, à l'heure qu'il est, on n'a pas le TGV. Donc, discuter même du TGV alors que l'on ne sait pas si on l'aura est aléatoire.

Le débat sur le tracé, vous le savez, ne démarrera que si nous avons le TGV. Pour l'instant, il y a eu un débat public pour essayer d'évaluer si le TGV présentait un intérêt ou non. Ce débat sera arbitré dans quelques semaines. Si, dans quelques semaines, on nous dit qu'il y a un intérêt à ce que nous ayons le TGV et que nous sommes retenus parmi la liste des quatre ou cinq lignes que le gouvernement retient, à partir de ce moment-là le débat commencera à s'engager et c'est là qu'il faudra que nous lancions des études préliminaires, et je dis bien préliminaires, parce que les études définitives, représentent près de 30 M€. Une étude de tracé représente 30 M€. L'idée, avec l'ensemble de nos partenaires des Bouches-du-Rhône et du Var notamment, et de la principauté de Monaco, est plutôt de financer une pré-étude qui nous permettra d'étudier et de réfléchir sur la ligne

et le tracé le plus opportun. Lorsque nous aurons déterminé le tracé le plus opportun à ce moment-là l'on entrera dans une autre phase qui est celle de l'étude définitive sur ce tracé et qui sera l'étude lourde et coûteuse.

Voilà où nous en sommes en termes de calendrier. Mais, vous avez raison, tout doit être discuté en même temps. Malheureusement, nous savons que nous avons le débat public sur le contournement de Nice jusqu'à l'ouest qui s'engage. Nous avons arrêté notre position ici. Nous ne voulons pas d'A58, nous ne voulons pas d'A8bis. Nous avons déjà passé un accord sur les conditions de ce que pourrait être le seul contournement entre le Paillon et le Var. Nous n'avons pas encore avancé sur la partie ouest sur laquelle il nous faut avoir un débat. Qui plus est, il ne me paraîtrait pas incompatible que l'on réfléchisse même à un tracé unique pour le TGV, la partie ouest, etc. En effet, plus on mettra d'infrastructures au même endroit et moins on additionnera les difficultés. Cela mérite de conduire tous ces débats. Plus le tramway, plus le TER bien sûr qui est pour moi la solution à laquelle je crois le plus en termes de desserte locale : si l'on a une infrastructure qui nous permette d'avoir plus de fréquences en matière de TER, c'est déjà un métro interurbain.

M. NEGRE.- Une simple remarque à mon collègue qui voit un inconvénient à ce qu'il y ait un débat sur le contournement de Nice. Je dirai que non, c'est le moment pour chacun de s'exprimer. C'est donc la porte ouverte à cette discussion que vous réclamez. Dans le contournement nord de Nice, rien n'empêchera les uns et les autres de dire ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent, ce qu'ils imaginent. Grâce à cela, on pourra avoir une idée à peu près complète à travers le débat public sur la LGV puis sur le contournement nord de Nice, on saura à peu près ce que le Département veut faire, et je vous rappelle que vous avez chargé l'agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes de faire un schéma des déplacements au niveau des Alpes-Maritimes.

A partir de là, on peut considérer que dans un an à peu près, on pourrait avoir sinon la solution, du moins un schéma consensuel sur la base de l'ensemble des déplacements, y compris d'ailleurs les modes doux auxquels nous tenons, et tout à l'heure le président a bien rappelé qu'il était particulièrement favorable à la troisième voie ferroviaire.

Tout ceci montre que le Département fait un travail énorme à l'heure actuelle dans ce domaine, il soutient également les transports collectifs, mais justement nous appelons au débat pour faire en sorte de faire avancer ce sujet-là.

M. Le Président.- Merci. Plus d'intervention?

Nous avions voté les rapports. Je précise que M. Nègre n'a pas pris part au vote sur le rapport 23.

Je passe maintenant la parole à M. Mascarelli pour les rapports 29, 30 et 32.

29.- Budget annexe du CICA. DM2 2005.

M. MASCARELLI.- Il s'agit d'une simple DM2 avec des modifications d'imputation dues au fait qu'actuellement nous gérons nous-mêmes le CICA dans l'attente des résultats de la mise en vente de cet établissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances et de la commission ad hoc, avec une abstention du groupe communiste et du groupe socialiste.

30.- Partenariat entre le conseil général et la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur. Volet emploi. Octroi d'une subvention.

Il s'agit de l'octroi d'une subvention de 250 000 € portant essentiellement sur l'engagement de la CCI dans l'accompagnement des pôles de compétitivité.

Ce rapport a connu le même sort dans les commissions que le précédent.

32.- Avenant n° 1 à la convention cadre Département/CRT. Octroi d'une subvention exceptionnelle.

L'octroi d'une subvention exceptionnelle a été adopté à l'unanimité par les commissions du tourisme et des finances.

- M. Le Président.- Qui souhaite intervenir sur les 29, 30 et 32 ? M. Papi.
- M. PAPI.- Brièvement sur le 30, pour réitérer ce que nous avons dit en commission.

S'agissant du partenariat entre le conseil général et la chambre de commerce et d'industrie pour le volet emploi, nous estimons qu'il s'agit là d'une mission qui est naturelle de la part de la CCI et que cela ne justifie en rien une subvention qui, en définitive, est le paiement d'une prestation de service puisque la subvention équivaut intégralement à la dépense consacrée à cette étude : 250 000 €. Nous disons donc qu'il s'agit là encore d'une rallonge de notre part à la CCI dans le cadre de ce qui devrait normalement faire l'objet d'études naturelles et normales au titre de ses mandats.

- **M. Le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ?
- M. Mascarelli, souhaitez-vous apporter une réponse?
- **M. MASCARELLI**.- M. le Président, nous en avons déjà discuté en commission. C'est vrai que le point n° 1 est un peu redondant, mais en tout cas rien que le point n° 2 suffirait à justifier cette convention puisqu'il va y avoir de gros efforts à faire pour accompagner les pôles de compétitivité dont nous sommes, vous le savez, largement pourvus.
- M. Le Président.- Absolument. C'est ce qui justifie essentiellement notre intervention puisque les nouvelles impulsions données à la politique économique départementale et à l'innovation amènent le Département et la chambre de commerce à poursuivre leur collaboration dans le prolongement de la création de SAM Promotion en développant des actions autour de l'emploi. Le partenariat qui est proposé met l'accent sur des actions en faveur du tissu industriel classique mais également sur les pôles de compétitivité. Six pôles ont ainsi vu le jour dans le département, dont deux à vocation mondiale (SCS et PAS arômes, parfums, senteurs et saveurs) et, dans les domaines de compétence qui sont les siens, la chambre de commerce aidera à la formalisation des projets des pôles, en partenariat avec tous les acteurs concernés, notamment les structures de gouvernance.

Voilà pourquoi nous intervenons.

Sur ces explications, je mets maintenant au vote ces différents rapports.

Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté, moins 12 abstentions de Mme BOY-MOTTARD et de MM. ALBIN, ALLEMAND, CONCAS, CUTURELLO, KNECHT, MOTTARD, PAPI, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté, moins 4 votes contre de MM. ALBIN, PAPI, TUJAGUE, VICTOR.

Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants. M. Franco ne prend pas part au vote.

Je passe la parole, pour le dernier rapport de notre séance, à M. Franco.

31.- Société anonyme d'économie mixte de Sophia Antipolis Côte d'Azur - SAEM SACA - Rapport d'activités exercice 2004.

M. FRANCO.- Ce rapport 31 nous propose, sans incidence financière, de rendre compte des activités de la SAEM SACA, de son contenu administratif et financier et des actions qui ont été menées par cette société pendant l'exercice 2004, et de lui donner quitus dans le cadre de ses missions statutaires.

Je voudrais préciser que, lors du passage en commission de ce dossier, il a obtenu un accord à l'unanimité, mais que devant la commission des finances il a été adopté bien évidemment mais il y a eu un vote réservé du groupe socialiste et vert.

Je rappellerai que M. Fernand Blanchi ne prend pas part au vote.

Je vous propose, M. le Président, mes chers collègues, d'adopter ce rapport.

M. Le **Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Il n'y a pas d'intervention. Je mets donc aux voix le rapport de M. Franco.

Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

J'en viens maintenant aux désignations. Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demanderai de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

Dans sa séance du 29 juillet 2005 :

- Commission départementale chargée de dresser la liste annuelle du jury criminel et la liste des jurés suppléants de la cour d'assises : en qualité de titulaires MM. ASSO, BALARELLO, BETTATI, BLANCHI, MOTTARD.
- Observatoire départemental d'équipement commercial (ODEC) : en qualité de titulaires MM. ASSO, MASCARELLI ; en qualité de suppléants MM. ESTROSI, LUCA.
- Conseil de perfectionnement du centre d'orientation professionnelle de Nice Centre : M. MANGIAPAN en qualité de titulaire.
- Assemblée générale de l'association Nice Expo : M. MASCARELLI en qualité de titulaire.
- Conseil portuaire de la ville de Nice : M. VESTRI en qualité de titulaire, M. BETTATI en qualité de suppléant.
- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nice Côte d'Azur : M. ICART en qualité de titulaire.

- Conseil académique de l'Education nationale : M. MANFREDI en qualité de suppléant.
- Comité de pilotage des déplacements urbains : M. VEROLA en qualité de suppléant.
- Conseil départemental de l'Education nationale : M. KNECHT en qualité de suppléant, en remplacement de M. VINCIGUERRA.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Dans sa séance du 30 septembre 2005 :

• Conseil d'administration de la SAEM SACA : M. GUMIEL en qualité de titulaire, en remplacement de M. MASCARELLI.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Dans sa séance du 24 octobre 2005 :

• Conseil d'administration du nouveau collège de Saint-Vallier : M. COULLET en qualité de titulaire, M. GUEGUEN en qualité de suppléant.

Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, je vous propose également de procéder aux désignations suivantes :

Concernant le renouvellement des membres siégeant à la commission départementale de sécurité routière, je vous propose de désigner en qualité de titulaires : MM. LUCA, NEGRE, TABAROT, TAMBAY, VINCIGUERRA ; en qualité de suppléants : MM. BLANCHI, COLOMAS, Mme HERICORD, MM. ICART et MORANI.

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.

Comme je vous l'ai proposé en commission permanente, je vous propose de constituer une commission informelle concernant l'implantation de la prison de Nice. Celle-ci pourrait compter 14 membres : M. ASSO, M. BALARELLO, M. CALZA, M. ESTROSI, M. FRERE, M. GINESY, M. ICART, M. MANGIAPAN, M. MORANI, M. NEGRE, Mme BOY-MOTTARD, M. CUTURELLO, M. TUJAGUE, M. VICTOR.

Avis favorable à l'unanimité

J'ai maintenant un vœu présenté par M. Knecht au nom du groupe socialiste et vert et par M. Papi au nom du groupe communiste.

« L'assemblée départementale du conseil général des Alpes-Maritimes, réunie en séance ordinaire du 28 octobre 2005,

Réaffirme que les activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au lien social et à la construction d'une société plus solidaire et démocratique dans le département des Alpes-Maritimes.

Reconnaît l'action citoyenne et la dynamique générée par les associations de jeunesse et d'éducation populaire sur son territoire.

S'inquiète des conséquences des baisses de subventions notifiées sur l'emploi et sur les activités développées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

S'associe à leur interpellation des pouvoirs publics lorsqu'elles revendiquent le maintien des aides financières pour poursuivre leurs missions d'intérêt général. »

Quelque chose m'échappe, plaidez votre cause ; cela ne me dérange pas, à condition que je comprenne.

M. PAPI.- Nous avons été alertés par des associations qui ont été touchées par une mesure de réduction des crédits en matière de formation d'animateurs de ces associations de jeunesse au plein air. Il s'agit, pour illustrer, par l'exemple, des Francs et Franches Camarades, des Eclaireurs et Eclaireuses de France, etc. Ce sont des animateurs qui sont formés et qui vont encadrer les enfants dans le cadre des colonies de vacances, des centres de loisirs sans hébergement, etc.

Deux tiers des crédits consacrés à ce domaine de la formation des animateurs ont été supprimés par le gouvernement et les subventions qu'ont reçues ces associations pour 2005 ont été très amputées. Elles se sont donc retournées vers nous et l'on estime que cela va créer un problème au niveau du fonctionnement de ces associations, mais aussi du service qu'elles sont amenées à rendre via ces animateurs qui sont formés par elles et qui après sont embauchés, dans le cadre de vacations, par les collectivités, les communes, les communautés de communes. Cela va donc se répercuter à terme pour animer ces centres de loisirs sans hébergement, ces colonies de vacances, ces séjours d'été que nous avons l'habitude, dans les communes, d'organiser chaque année.

- M. Le Président.- Cela ne concerne pas le conseil général.
- M. PAPI.- Quand même.
- **M.** Le Président.- Avez-vous des dossiers à joindre, des justificatifs ? Pour que nous prenions une position, il faut quand même que nous le fassions sur pièces. Quand vous prenez des positions sur nos rapports, vous le faites sur la base de pièces que vous exigez et que vous réclamez. Je peux vous en demander autant.

Je suis d'accord pour voter cela si l'on ajoute un alinéa, en réclamant aussi que le conseil régional compense toutes les subventions non versées aux associations culturelles, sportives et sociales du département des Alpes-Maritimes. Si vous êtes d'accord pour que l'on rajoute cette disposition, je suis prêt à proposer à l'assemblée de voter ce vœu.

- **M. PAPI**.- En tout cas pour la première partie de votre remarque, M. le Président, je vous transmettrai les documents qui permettraient éventuellement, même lors d'une commission permanente, de faire nôtre l'ensemble de ce vœu. Pour le reste, je ne suis pas gêné pour réclamer plus de moyens pour la vie associative des communes quelles qu'elles soient.
- **M.** Le Président.- Je vous propose que sur la base des documents que vous nous transmettrez et de ceux que je vous transmettrai sur le non versement des subventions par la Région aux associations du département, nous fassions à la prochaine séance, dans trois semaines de cela, une motion commune, comme ça on fait un paquet commun. D'accord ?
 - M. PAPI.- D'accord.
 - M. Le Président.- Superbe. C'est donc retiré.

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 16 h 45

* * *